

Assemblée constitutive de l'Agence

Délibération n°AG-2020-02

Date de convocation : 30 octobre 2020

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents : Xavier BECK, David KONOPNICKI, Gérald LOMBARDO, Michelle SALUCKI, Sophie DESCHAINTRÉS, Anthony SALOMONE, David VARRONE, Vincent GIOBERGIA, Joël GOSSE, Martine BARENGO-FERRIER, Jocelyne BARUFFA, Gilbert TAULANE, Monique GIRAUD-LAZARRI, Dominique TRABAUD, Henri CHRIS, Marc MALFATTO, Pierre DONADEY, Denise LEIBOFF, Cyril PIAZZA, Jean-Marc RANCUREL, Pierre CORPORANDY, Gérard MANFREDI, Danielle CHABAUD, Philip BRUNO, Céline PIGNON, Albert FILIPPI, Jean-Claude AUTHEMAN, Ivan MOTTET, Arnaud PRIGENT, Thierry GRANDBOUCHE, Roger CIAIS, Jean-Paul DAVID et Loetitia LORE

Titulaires absents représentés par des suppléants :

Raoul CASTEL représenté par Nicole CIMBE

Suppléants présents : Nicole CIMBE, Sandrine KREMER, Michèle OLIVIER, Sabrina FERRAND et Marie BENASSAYAG

Observateurs : Jean-François ROBLES, Gérard SARAMITO, Francis GORDA

Quorum : majorité absolue des membres, en cas de réunion à distance un tiers

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et notamment son article 10 ;

Vu le code de la santé publique et notamment son article L.3131-12 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 6 qui prévoit que la réunion de l'assemblée peut se tenir par visioconférence et que sont déterminées par délibération lors de cette séance les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'article L.5511-1 du CGCT qui dispose que le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale ; que cette agence est chargée d'apporter, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier aux collectivités qui le demandent ;

Vu la délibération n°2020-18 du Conseil départemental du 3 février 2020 par laquelle il adhère aux statuts de l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes et désigne les représentants du département au sein du conseil d'administration de cet établissement public ;

Vu ses statuts joints en annexe ;

Vu les délibérations des communes relatives à l'adhésion à l'Agence de l'ingénierie départementale et qui ont approuvés les statuts (dont la liste figure en annexe) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 29 octobre 2020 validant l'adhésion de 40 communes à l'Agence d'ingénierie départementale ;

Considérant que ces communes présentent un intérêt pour le développement d'une assistance technique, juridique ou financière au soutien de leurs projets ainsi que le développement d'une ingénierie publique sur le territoire départemental ;

Considérant que le Département des Alpes Maritimes et les communes ont adhéré aux statuts visés en annexe afin de créer entre eux un établissement public dénommé Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ; que la présente délibération porte création de cet établissement public ;

Vu le rapport du président, après avoir entendu son exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée générale,

DECIDE :

1° De créer un Etablissement Public Administratif dénommé « Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes » entre le département et les communes qui adhèrent à ses statuts ;

2° D'approuver et adopter les statuts de l'établissement public administratif figurant en annexe ;

3° D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom du l'Agence d'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Ont participé au vote : 43

Charles Ange GINESY (pouvoirs : Hervé PAUL et Claude CEPPI), Xavier BECK, David KONOPNICKI, Gérald LOMBARDO, Michelle SALUCKI, Sophie DESCHAJNTRES, Anthony SALOMONE, David VARRONE, Vincent GIOBERGIA, Joël GOSSE (pouvoir : Noël ALBIN), Martine BARENGO-FERRIER, Jocelyne BARUFFA, Gilbert TAULANE, Monique GIRAUD-LAZARRI, Dominique TRABAUD, Henri CHIRIS, Marc MALFATTO, Pierre DONADEY, Denise LEIBOFF, Cyril PIAZZA, Jean-Marc RANCUREL, Pierre CORPORANDY, Gérard MANFREDI, Danielle CHABAUD, Philip BRUNO, Céline PIGNON, Albert FILIPPI, Jean-Claude AUTHEMAN, Ivan MOTTET, Arnaud PRIGENT, Thierry GRANDBOUCHE, Roger CIAIS, Jean-Paul DAVID (pouvoir : Olivier CHANTREAU), Loetitia LORE, Nicole CIMBE, Michèle OLIVIER, Sabrina FERRAND et Marie BENASSAYAG

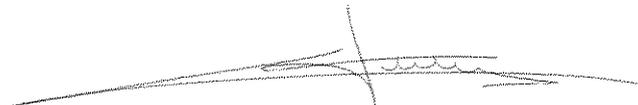
Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 13 novembre 2020

Le Président de l'Agence d'ingénierie
départementale des Alpes-Maritimes,


Charles Ange GINESY